

LA DIRECTIVE 2019/1158 DU 20 JUIN 2019 CONCERNANT L'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE DES PARENTS ET DES AIDANTS DANS UNE PERSPECTIVE ALLEMANDE



ABSTRACT

The Work-Life-Balance directive 2019/1158 does not improve the working conditions in Germany. It establishes rights to paternity, parental and carers' leave, time off from work on grounds of force majeure and protection from dismissal. However, these rights already exist in German Labor Law and go mainly those provided for by the directive.

KEYWORDS: *Parental Leave, Parental Allowance, Carers' Leave, Exemption from Work, Protection from Dismissal.*

RÉSUMÉ

La directive travail-vie-équilibre 2019/1158 n'améliore pas les conditions de travail en Allemagne. Elle établit des droits au congé de paternité, au congé parental et au congé d'aidant, à l'absence du travail pour raisons de force majeure et à la protection contre le licenciement. Ces droits existent déjà dans le droit du travail allemand. Dans l'ensemble, les droits allemands vont au-delà de ceux prévus par la directive.

MOTS CLÉS: *Congé parental, allocation parentale, congé d'aidant, absence du travail, protection contre le licenciement.*